

# Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 6 juin 2016 à 18h45 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard DAUVERGNE et en présence de 8 conseillers sur 11.

Date de la convocation : 30/05/2016

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25/04/2016.
2. Statuts du SICTOM : modification du siège social.
3. Caution du logement situé 6 rue des écoles occupé par M. Hogu.
4. Projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du vendômois rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Braye.
5. Voirie d'intérêt communautaire : Procès verbal de mise à disposition.
6. Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matière organiques par la Sté Méthabraye.
7. Décision modificative.
8. Décisions
9. Tarifs de location des salles communales.
10. Construction d'une station d'épuration de 250 EH.
11. Informations du maire et des Adjoints.
12. Questions diverses.

## Conseillers présents :

M. Bernard DAUVERGNE, M. Stéphane TOUCHET, M. Philippe BRAEM, M. Fabien POIDEVIN, Mme Angélique BRILLARD, M. Jacky DAHURON, Mme Nathalie PLOUX, M. Claude FONTENNE.

Excusés : M. Yvonnick TERRIER, M. Alain KOLFENTER.

Absent : M. Patrick GOUPY.

Le Conseil choisit M. Stéphane TOUCHET comme secrétaire de séance.

*Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.*

### **1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25/04/2016.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la réunion du 25/04/2016.

### **2. Statuts du SICTOM.**

Le Maire informe le Conseil que le déménagement des bureaux du SICTOM le 23 juillet dernier nécessite la modification de l'article 3 des statuts du syndicat concernant le siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification de l'article 3 suivante :

" Son siège social est au 1 rue François Arago 41800 Montoire-sur-le-Loir"

### **3. Caution du logement situé 6 rue des écoles occupé par M. Hogu.**

Le Maire informe le Conseil que M. Philippe Hogu a quitté le logement communal situé 6 bis rue des écoles le 18/05/2016. L'état des lieux n'amenant pas de remarques particulières, le Conseil municipal décide de restituer la caution de 279 € à M. Philippe Hogu.

### **4. Projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Braye.**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'arrêté préfectoral n° 41-2016-04-08-007 du 8 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Braye.

Le nouvel EPCI comprendrait 66 communes membres pour une population totale de 57 356 habitants.

Il indique que l'arrêté de projet de périmètre a été notifié à la commune le 15 avril 2016 et que le Conseil municipal doit prononcer dans un délai de 75 jours à compter de cette notification, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis serait réputé favorable.

Il rappelle la délibération du 23/11/2015 portant sur le projet de périmètre d'un EPCI à 105 communes.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à bulletins secrets, 6 voix CONTRE et 2 voix POUR, rejette le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Braye tel que défini dans l'arrêté préfectoral n° 41-2016-04-08-007.

#### **5. Voirie d'intérêt communautaire : Procès verbal de mise à disposition.**

Le Maire rappelle au Conseil la liste des voies reconnues d'intérêt communautaire.

Il indique que l'exercice de la compétence "voirie d'intérêt communautaire" nécessite la mise à disposition de ces voiries par l'établissement d'un procès verbal.

Il précise que la compétence "voirie d'intérêt communautaire" ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et de stationnement, qui reste de la compétence du maire.

Il donne lecture au Conseil du projet de procès verbal proposé par la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le contenu du procès verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire et autorise le Maire à le signer.

#### **6. Demande d'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques par la Sté Méthabraye.**

Le Maire fait part au Conseil que la Sté Méthabraye, regroupant 34 agriculteurs, sollicite l'autorisation d'exploiter, au lieudit "Le Champ de l'homme" à Savigny-sur-Braye, une unité de méthanisation de matières organiques et l'épandage agricole de digestats sur le département du Loir et Cher.

Le dossier a été soumis à enquête publique du 26 avril au 27 mai 2016 à la mairie de Savigny-sur-Braye.

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête et jusqu'à 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques et l'épandage agricole de digestats par la Sté Méthabraye.

#### **7. Décision modificative**

Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget assainissement 2016.

Comptes	Libellés	Montants
61523	Entretien et réparation	- 5 €
706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 5 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'apporter au budget assainissement 2016 les modifications ci-dessus.

#### **8. Décisions.**

Le Maire fait savoir qu'en vertu des délégations dont il dispose, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

1. Délivrance à M. Lehodey Claude d'une concession de 30 ans dans le columbarium du cimetière communal.
2. Signature d'un marché avec la Sté Berny pour l'achat d'un godet hydraulique, d'un relevage avant et d'un équipement de lame à neige pour tracteur communal pour un montant de 9 400 € HT.
3. Signature d'un marché avec la Lyonnaise des Eaux pour des travaux d'extension du réseau d'eau au lieudit Champoiseau pour un montant de 9 334.86 € HT
4. Signature d'un marché avec la Sté SES pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 324.40 € HT
5. Signature d'un marché avec la Sté Fouquet menuiserie pour des travaux dans le local de stockage de tables de la salle des fêtes pour un montant de 1 677.00 € HT.
6. Signature d'un marché avec la Sté COLIN pour les travaux de voirie : accès cimetière et au lotissement de la Proustière pour un montant de 7 583.70 € HT.
7. Signature d'un marché avec la Sté INEO pour les travaux d'extension d'éclairage public à la salle du conseil pour un montant de 515 € HT.

#### **9. Tarif de location des salles communales.**

Le Maire rappelle au Conseil les délibérations du 26/11/2012 et du 27/06/2013 relatives aux tarifs de locations des salles communales.

Il propose au Conseil de compléter et de mettre à jour les tarifs de location.

le Conseil municipal décide de fixer les tarifs comme suit :

Salle des fêtes :

Repas/soirée/.. :

Habitants de la commune : 200 € la journée, ou 250 € le week-end

Habitants hors commune : 295 € le week-end

Location d'une 1/2 journée :

Habitants de la commune : 50 €

Habitants hors commune : 65 €

Associations de la commune :

1er week-end : gratuit

à partir du 2ème : 100 €

en semaine : gratuit

Associations communautaires :

le week-end : 250 €

en semaine : 100 €

Consommation d'électricité : selon relevé du compteur au tarif en vigueur.

Caution à la remise des clés : 500 €

Un acompte de 250 € pour les habitants hors commune et de 180 € pour les habitants de la commune sera payable à la réservation ou au plus tard 4 mois avant la date de location.

**Locations de la salle de réunion :**

Location d'une journée : 50 € de mai à septembre

65 € d'octobre à avril

Location du lendemain : 15 €

Utilisation de la vaisselle : 10 €

Caution : 50 €

Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité de la salle de réunion en semaine et d'un week-end gratuit par an.

Le matériel cassé sera facturé au même prix que celui de la salle de fêtes.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 01/07/2016. Les réservations effectuées avant cette date seront facturées à l'ancien tarif.

Cette délibération remplace les délibérations du 26/11/2012 et du 27/06/2013.

**10. Construction d'une station d'épuration de 250 EH.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune souhaite procéder à la construction d'une station d'épuration en remplacement de la station d'épuration actuelle qui est arrivée à saturation.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 233 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'étude technique et financière réalisée par la société Safège, ingénieur conseil de la commune, sollicite auprès du Conseil Général l'obtention d'une aide financière aussi élevée que possible sur le prochain programme subventionné pour pouvoir réaliser ces travaux, sollicite également la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents à intervenir se rapportant aux travaux.

**11. Informations du Maire et des Adjointes.**

Pour les journées du patrimoine du 18 et 19 septembre, l'église sera ouverte le dimanche 19 de 14h à 17h.

Stéphane Touchet informe le Conseil que 2 personnes de Fontaine ont été tirées au sort comme jurés d'assises.

Il indique qu'une réunion de la commission animation aura lieu le lundi 20 juin à 18h30 pour l'organisation du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Fontaine-les-Coteaux, le 10/06/2016.

Le Maire



Bernard DAUVERGNE

